

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 14 novembre 2023 – 7^{ème} séance de l'année

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 6 novembre 2023.

Etaient présents : 11

M. Patrick ROBELIN Maire et président de séance

MM./Mmes Mario BOUÉARAN, Jean-Paul ROBELIN, Josselyne
MONTAZI, Olivier HOUDAN et Virginie PAILLARD..... Adjoints au Maire

MM./Mmes Joris BELPADRONE, Murielle ROUBIO, Marietta COLOMINA,
Sylvain VALENTI et Marie-Pierre BOUFENECHÉ..... Membres

Absents excusés (avec procuration) : 02

M. Michel SANITA qui a donné procuration à M. Patrick ROBELIN
et M. Angélo TUAL a donné procuration à M. Jean-Paul ROBELIN.

Absents excusés (sans procuration) : 09

MM./Mmes Odile OBRY, Louisia COLORAS, Myra-Flore BODEOUAROU, Milca KAPISSIRI, David
UGOLINI, Arnaud WUHRLIN, Lyshenka ARIHOHOA, Julien BOANEMOI et Carlo BIMA.

Absents non excusés : 07

MM./Mmes Thierry TERTRAIS, Stéphane PARALET, Dorothée FOUYÉ, Bertrand PERRONNET,
Cédric JIZDNY, Rozanna ROY et Achille KASOVIMOIN.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2023,
- Modification du règlement intérieur du conseil municipal,
- Modification des tarifs de l'eau potable facturée aux abonnés,
- Vente de lots communaux ; partie des lots 28pie et 11pie de la section NEKOU,
- Achat de foncier à un administré pour les besoins des infrastructures d'AEP ; lot 200 section Néméara,
- Décision modificative n°4 au budget principal 2023,
- Décision modificative n°1 au budget annexe ordures ménagères 2023,
- Décision modificative n°1 au budget annexe assainissement 2023,
- Décision modificative n°2 au budget annexe eau 2023,
- Décision modificative n°1 au budget annexe lotissement 2023,

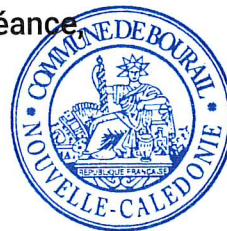
- Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget Primitif 2024,
- Attribution de diverses subventions,
- Vote du taux des centimes additionnels pour l'année 2024,
- Attribution d'acomptes sur les dotations de fonctionnement 2024,
- Facturation aux abonnés de frais, pour le non-retour dans un temps donné, des ouvrages empruntés à la bibliothèque,
- Prise en charge de la franchise de la réparation d'un sinistre, dans le cadre de notre assurance Responsabilité Civile
- Signature de la convention de financement du programme d'actions pour la jeunesse 2023,
- Compte-rendu de la délégation de signature consentie au Maire.

Conformément à l'article L.121-11 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ; l'appel ayant confirmé l'absence de quorum (11 présents sur 29 élus), le président déclare la séance levée à 17 heures 07 minutes et la renvoie au mardi 21 novembre 2023 à 15 heures.

Envoyé en préfecture le 14/11/2023
Reçu en préfecture le 14/11/2023
Publié le
ID : 988-200013076-20231114-PV_CM_14_11_23-DE

Le président de séance

Patrick ROBELIN



**AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE
ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE WWW.MAIRIE-BOURAIL.NC
LE 15 NOVEMBRE 2023**